



**Parc éolien de Sainte-Tréphine (22)**

**Demande de compléments**

**Annexe 3 : Compléments apportés à l'étude paysagère suite à la demande de complément du 04 septembre 2020**



L<sub>T</sub><sup>α</sup> energy

**S.E. KERNEBET**

19 avenue Charles de Gaulle  
08300 RETHEL

# PARC EOLIEN DE SAINTE-TREPHINE

sur la commune de Sainte-Tréphine

## DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE



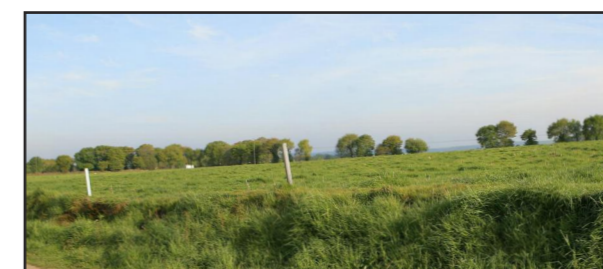
# DEMANDE DE COMPLÉMENT DE LA DREAL

**Lionel JACQUEY**  
Architecte-paysagiste DPLG

01, rue du tour du village  
88220 RAON AUX BOIS

Tél : 03.29.25.83.99  
Mobile : 06.82.29.13.11

liojacquey@lj-paysage.fr  
site web : <http://lj-paysage.fr>



OCTOBRE 2020

<b>INTRODUCTION</b>	<i>page 3</i>
<b>1 - RAPPEL DE LA COHÉRENCE ENTRE LE PROJET ÉOLIEN ET LE SITE D'IMPLANTATION</b>	<i>page 4</i>
<b>2 - RAPPEL DE LA LOGIQUE D'IMPLANTATION DU PROJET ÉOLIEN DE SAINTE-TRÉPHINE</b>	<i>page 5</i>
<b>3 - LES ENJEUX PAYSAGERS</b>	<i>page 6</i>
<b>4 - LES ENJEUX PAYSAGERS ET LES ZONES D'IMPACT VISUELS</b>	<i>page 7</i>
<b>5 - ANALYSE DE L'EFFET D'ENCERCLEMENT DE SAINTE-TRÉPHINE</b>	<i>page 8</i>
<b>6 - LES IMPACTS PAYSAGERS ET VISUELS DU PROJET DE SAINTE-TRÉPHINE ET DES PARCS EXISTANTS</b>	<i>page 10</i>
<b>7 - CONCLUSION</b>	<i>page 22</i>



La société **S.E. KERNEBET** spécialisée dans les moyens de production électrique à partir d'énergies renouvelables, s'est engagée dans la **réalisation d'un projet d'implantation de 6 aérogénérateurs**, sur le territoire de la **commune de Sainte-Tréphine**.

Pour ce faire, elle a mandaté le cabinet d'architecture en paysage **Lionel JACQUEY - Architecte paysagiste DPLG** pour réaliser le volet "étude patrimoniale et paysagère" de l'étude d'impact du **projet de parc éolien de Sainte-Tréphine**, présentant les sensibilités paysagères et patrimoniales de l'aire d'étude.

#### DÉTAIL DE LA DEMANDE DE COMPLÉMENT DE LA DREAL BRETAGNE

Afin de répondre à la demande de complément de la DREAL Bretagne (*septembre 2020*) concernant la recevabilité du projet éolien de Sainte-Tréphine, nous avons listé et répondu de manière exhaustive à toutes les remarques et compléments à apporter au dossier d'analyse paysagère et patrimoniale.

#### DÉTAIL DES ÉLÉMENTS À COMPLÉTER :

Le projet éolien de Sainte-Tréphine doit composer avec le parc de Plouguernevel situé au Sud-Ouest à environ 4 km, ainsi que celui de Saint-Ygeaux situé au Nord-est à environ 3 km.

#### 1 - DÉMONTRER QU'IL N'Y A PAS D'EFFET DE MITAGE DU PAYSAGE ÉOLIEN :

- Démontrer qu'il n'y a pas d'effet de mitage du paysage, dû à la logique d'implantation du projet éolien de Sainte-Tréphine en 2 groupes distincts.

- Réaliser une carte synthétisant les différents enjeux du paysage, afin de définir et de réaliser des photomontages permettant d'illustrer la demande de complément relative à l'effet de mitage du paysage éolien.

Pour répondre à la demande de complément,

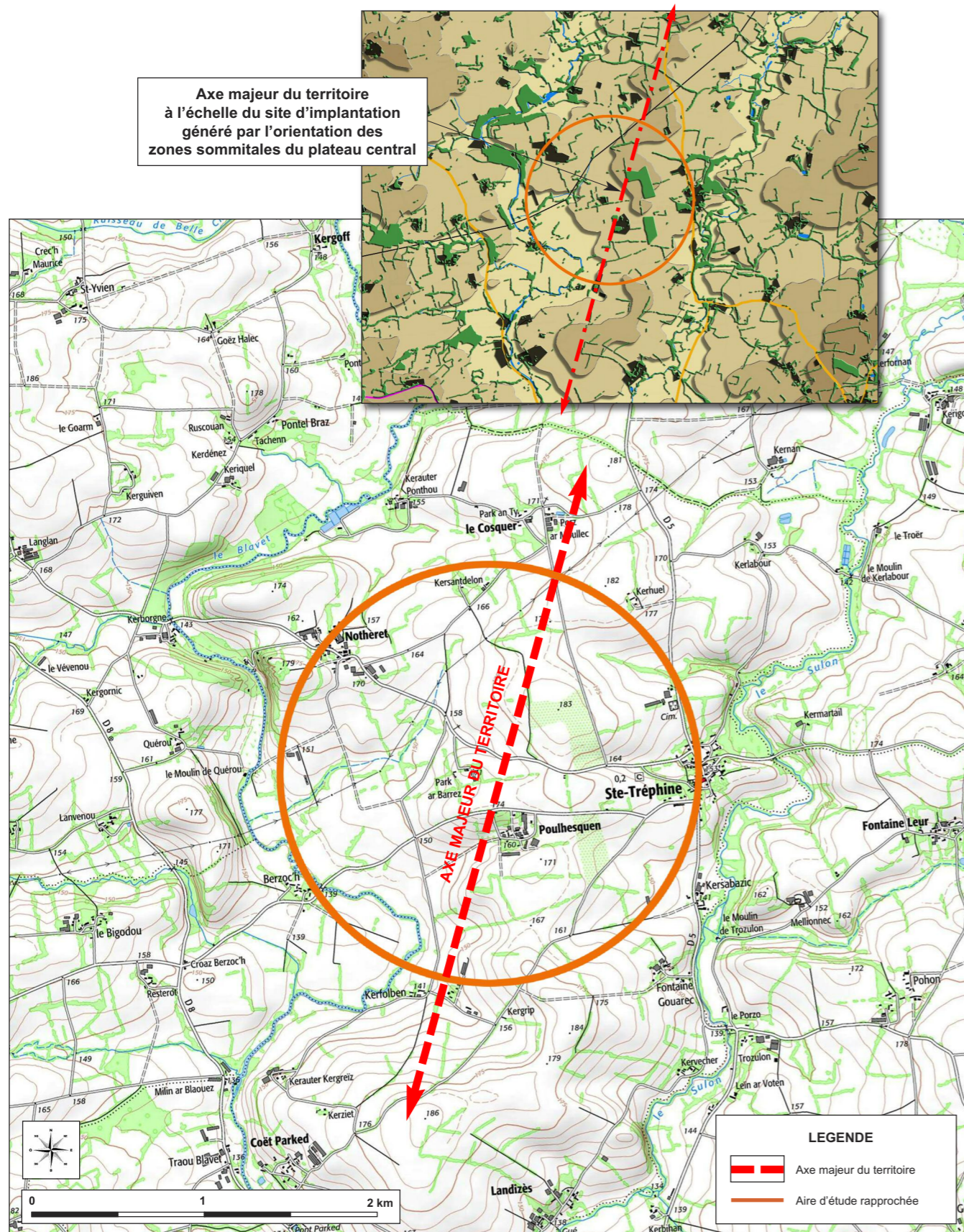
nous avons réalisé 2 cartes synthétisant les enjeux du paysage, avec le repérage des photomontages réalisés :

- une carte des enjeux paysagers, avec repérage des photomontages réalisés
- une carte des enjeux paysagers et des secteurs de perceptions du projet éolien (*carte ZIV*).

Nous avons réalisés et analysés 7 photomontages permettant d'analyser et d'illustrer les risques d'effet de mitage du territoire par les éoliennes.



## 1.0 RAPPEL COHÉRENCE ENTRE LE PROJET ÉOLIEN ET LE SITE D'IMPLANTATION



CARTE DE REPÉRAGE DE L'AXE MAJEUR DU TERRITOIRE À L'ÉCHELLE DU SITE D'IMPLANTATION

**Rappel et précision concernant l'orientation majeure du territoire et du site d'implantation :**

**Le périmètre d'étude** présente un relief tabulaire générant des variations topographiques importantes. Il est dominé par des plateaux agricoles scindés par de nombreuses vallées et vallons.

**A l'échelle du périmètre d'étude**, le relief présente une orientation majeure d'Est en Ouest, générée par les Monts d'Arrée au Nord et par les Monts du Mené au Sud-Est. L'orientation et la répartition des plateaux au Sud-Est et au Nord du territoire d'étude forme ainsi une vaste dépression centrale orientée d'Est en Ouest (*le Bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem*).

**A l'échelle du site d'implantation du projet éolien**, au sein du Bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem, le relief présente une orientation majeure Nord/Sud, générée par la répartition et l'orientation des zones sommitales du plateau de Sainte-Tréphine. Le plateau central est bordé à l'Ouest par la vallée du Blavet et à l'Est par la vallée du Salon.

**LA STRATÉGIE D'IMPLANTATION**

L'objectif principal est de rechercher une forme d'harmonie visuelle pour l'ensemble du site éolien.

Le parc éolien doit apparaître comme cohérent dans son ensemble, notamment dans l'organisation rationnelle des aérogénérateurs entre eux.

Le choix de positionnement des éoliennes par secteurs géométriques et continus permet de créer un ensemble équilibré ; une entité qui vient se positionner en s'adaptant au paysage du plateau central.

La sensibilité paysagère d'un territoire est liée à sa lisibilité, sa cohérence, à sa stabilité et donc à sa propension à accueillir un élément nouveau ou une évolution majeure sans être dénaturée.

Il convient d'avoir une action significative menée à l'échelle d'un grand territoire.

Le caractère d'un geste d'ensemble devient dominant. Il ne s'agit plus de révéler des subtilités locales, il faut jouer la continuité, la force, mais adapté à la réalité du territoire.

**Le site d'implantation du projet éolien (aire d'étude rapprochée) :**

Le choix du site d'implantation du projet éolien de Sainte-Tréphine est issu d'une réflexion menée en concertation entre le porteur de projet, les bureaux d'études et les élus, afin de répondre à une logique de développement s'appuyant sur la topographie du territoire, sur le respect des contraintes techniques et environnementales ainsi que sur la préservation du paysage et de la qualité de vie des habitants.

**Le projet éolien :**

La mise en place de lignes d'éoliennes définit dans le paysage de grandes orientations structurantes.

La configuration du relief et du zonage de l'aire d'étude nécessite une stratégie d'implantation en cohérence avec la réalité territoriale et paysagère, et notamment du paysage de bocage caractéristique.

Le projet éolien de Sainte-Tréphine relève également d'une logique d'aménagement et de développement basé sur le rapprochement des éoliennes, afin d'éviter un mitage du territoire.

Le concept d'implantation du projet éolien doit répondre à **l'axe majeur du territoire (axe orienté Nord/Sud)**, qui s'appuie sur l'organisation du relief et plus particulièrement sur la répartition et l'orientation des zones sommitales du plateau et des coteaux des vallées du Blavet et du Sulon

**Localement, la logique d'implantation s'appuie sur la répartition des zones sommitales du plateau central et sur l'orientation des coteaux de la vallée du Blavet**, ainsi que sur la trame géométrique définie par la végétation bocagère, les axes de circulation et les espaces urbanisés.

L'implantation "raisonnée" des éoliennes sur le plateau central, en fonction de la configuration du territoire, des points hauts du relief, de la répartition des vallées et des principales entités paysagères apparaît comme parfaitement adaptée à la réalité du territoire.

Ce concept d'implantation répond aux souhaits du porteur de projet en matière de réduction des impacts visuels (plus particulièrement depuis les espaces urbanisés), de préservation du paysage et des principaux enjeux environnementaux, ainsi que du regroupement des éoliennes afin d'éviter un mitage du territoire.

La sobriété de ce concept d'implantation au sein de ce paysage rural de bocage caractéristique, au relief accentué de plateaux ondulants et de vallées encaissées, alternant des espaces agricoles et prairiaux, ponctués d'espaces boisés de superficies variables, tend à créer le lien entre les éoliennes et le territoire d'accueil, afin de favoriser l'insertion paysagère du projet éolien de Sainte-Tréphine.



2.0 RAPPEL DE LA LOGIQUE D'IMPLANTATION DU PROJET ÉOLIEN DE SAINTE-TRÉPHINE

Le site d'implantation du projet éolien de Sainte-Tréphine est situé sur le territoire de la commune de Sainte-Tréphine. Les éoliennes sont implantées sur le plateau central et en coteaux, au sein d'un paysage rural de bocage.

Le parc éolien de Sainte-Tréphine se compose de 6 éoliennes (2 SIEMENS-GAMESA G114 de 2.6 MW et 4 SIEMENS-GAMESA de 2.1 MW).

Afin de respecter le plancher du tronçon de vol Basse altitude (LFR56) de l'armée de l'air et pour palier aux variations altimétriques, 3 hauteurs de mâts ont été choisies :

- **Eolienne E1 et E2** : hauteur du mât 68 mètres, diamètre du rotor 114 mètres, hauteur totale 125 mètres en bout de pale (2.6 MW).
- **Eolienne E3** : hauteur du mât 80 mètres, diamètre du rotor 114 mètres, hauteur totale 137 mètres en bout de pale (2.1 MW).
- **Eoliennes E4, E5 et E6** : hauteur du mât 93 mètres, diamètre du rotor 114 mètres, hauteur totale 150 mètres en bout de pale (2.1 MW).

La logique d'implantation du parc éolien de Sainte-Tréphine se caractérise par une répartition des machines en 2 lignes Nord et Sud.

- La ligne Nord comporte 3 éoliennes (E1, E2 et E3), situées en zone sommitale du plateau, suivant une orientation d'Est en Ouest.
- La ligne Sud comporte 3 éoliennes (E4, E5 et E6), réparties en coteaux Est de la vallée du Blavet, orientées Nord-Ouest/Sud-Est.

L'implantation "raisonnée" des éoliennes s'appuie sur la répartition des zones sommitales du plateau central et sur l'orientation des coteaux de la vallée du Blavet, ainsi que sur la trame géométrique définie par la végétation bocagère, les axes de circulation et les espaces urbanisés.

Les éoliennes sont réparties en respectant une inter-distance cohérente entre les machines et en tenant compte des contraintes d'éloignement (axes routiers, bâtis, ligne THT, espaces boisés...), ainsi que des zones de servitudes techniques (Faisceaux Hertzien) et environnementales.

Le concept d'implantation réparti en 2 secteurs distincts mais rapprochés, vise à préserver le paysage et la qualité de vie des habitants, en minimisant l'impact visuel des éoliennes par rapport aux espaces urbanisés et sensibles (ex : Chapelle Saint-Eloi, Moulin de Kermarc'h...). Cette logique de répartition permet de former un ensemble équilibré adapté à la réalité du paysage.

La proximité des 2 lignes d'éoliennes relève également d'une logique d'aménagement et de développement basé sur le rapprochement des éoliennes, afin d'éviter un mitage du territoire.

Les 2 lignes d'éoliennes sont scindées par la route communale reliant Sainte-Tréphine au hameau de Notheret. Elles sont bordées au Nord-Ouest par la ligne électrique THT (orientée Nord-Est/Sud-Ouest). Les éoliennes sont espacées d'une interdistance d'environ 250 mètres et les 2 lignes d'éoliennes sont distantes d'environ 1 000 mètres. Elles sont implantées à une altitude variant de 141 à 179 mètres.

L'occupation au sol du secteur d'implantation du projet éolien se compose essentiellement d'un paysage rural de bocage. L'occupation au sol alterne des espaces agricoles ouverts traités en culture céréalière et en zones prairiales de pâtures et de fauche, maillés par un réseau de haies et des bois et bosquets de superficies variables. Le site est fortement végétalisé (espaces boisés, haies, ripisylve...). Dans ce paysage rural de bocage, la végétation est l'élément que l'on perçoit le plus directement.

Le projet éolien est bordé à l'Est par le village de Sainte-Tréphine (188 hab), situé à une distance moyenne d'environ 1 km du projet éolien. En périphérie du projet éolien, les espaces bâtis se composent d'un habitat diffus composé de hameaux et d'habitations isolées.

La proximité du village de Sainte-Tréphine et des nombreux petits hameaux (Notheret, le Cosquer, Poulhesquen...) va générer une relation visuelle de proximité plus ou moins importante. Cependant, le front bâti des espaces urbanisés et la végétation péri-urbaine et bocagère sont des facteurs permettant d'atténuer l'impact visuel du projet éolien depuis les espaces urbanisés.

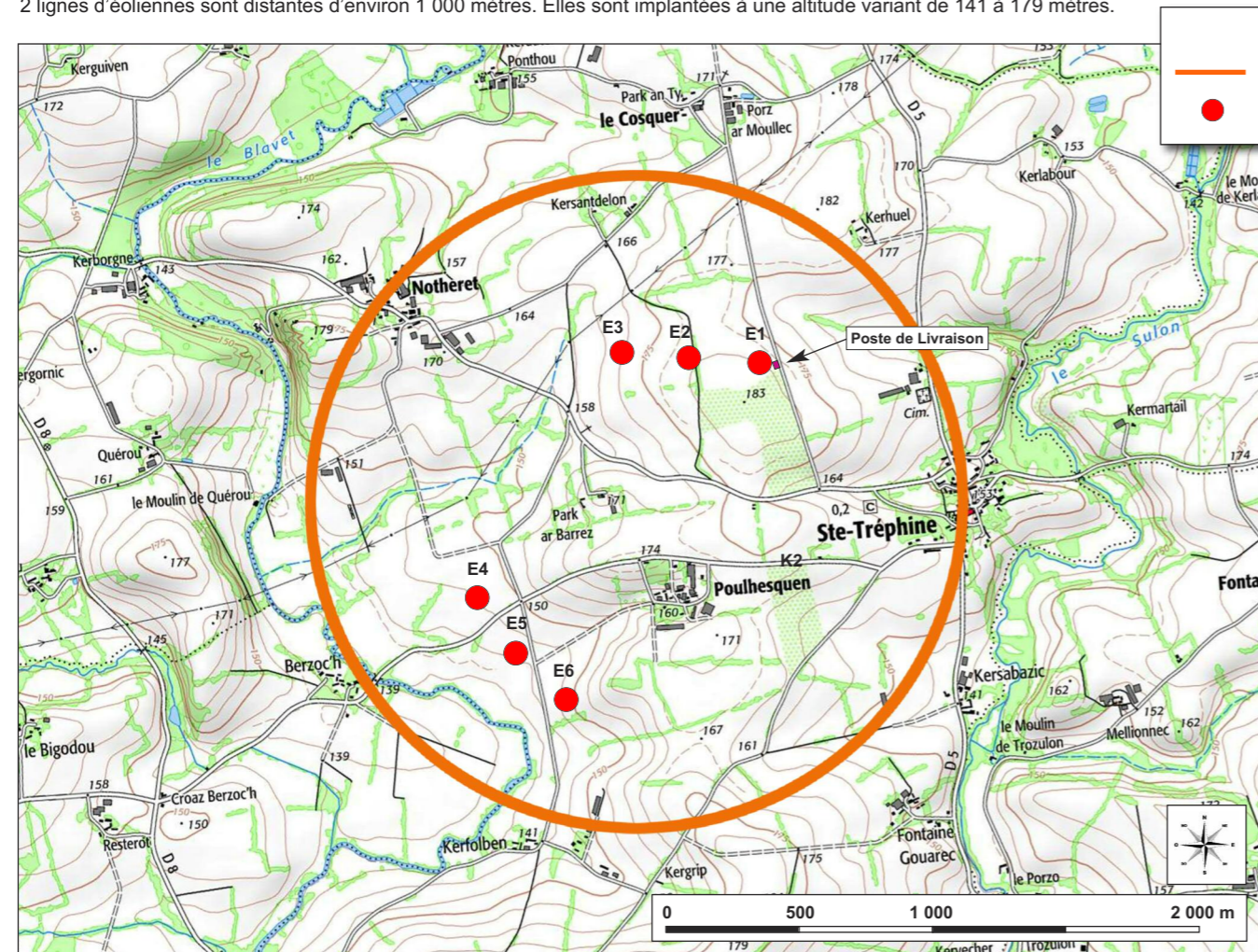
Le RN164 représente l'axe de circulation le plus sensible par rapport au projet éolien, de par sa proximité et son taux de fréquentation. Néanmoins, son tracé alterne des espaces ouverts et boisés, de plus il est souvent bordé de merlons limitant des points de vues latéraux.

Le projet éolien est ceinturé par un maillage de Routes Départementales (RD5, RD8...) et communales reliant les hameaux et le bâti isolé. Les axes de circulation sont des vecteurs importants de perception visuelle, leurs tracés évoluent sur les plateaux et dans les vallées. Ils alternent des passages au sein d'espaces ouverts agricoles et au sein ou à proximité d'espaces boisés générant des points de vues variables et ponctuelles vers le site d'implantation du projet éolien.

Les éoliennes sont implantées à proximité des chemins d'exploitations agricoles, permettant ainsi de limiter la création de nouveaux chemins au sein des espaces cultivés et boisés. La présence des espaces boisés permet de favoriser leur insertion dans le paysage.

La sobriété de ce concept d'implantation offre une perspective de qualité sur le projet, en concordance avec l'échelle du paysage.

Il convient d'avoir une action significative menée à l'échelle du territoire. Il ne s'agit pas de révéler des subtilités locales, il faut jouer la continuité, la force, mais adapté à la réalité du territoire.



CARTE DE REPÉRAGE DES ÉOLIENNES DU PROJET ÉOLIEN DE SAINTE-TRÉPHINE

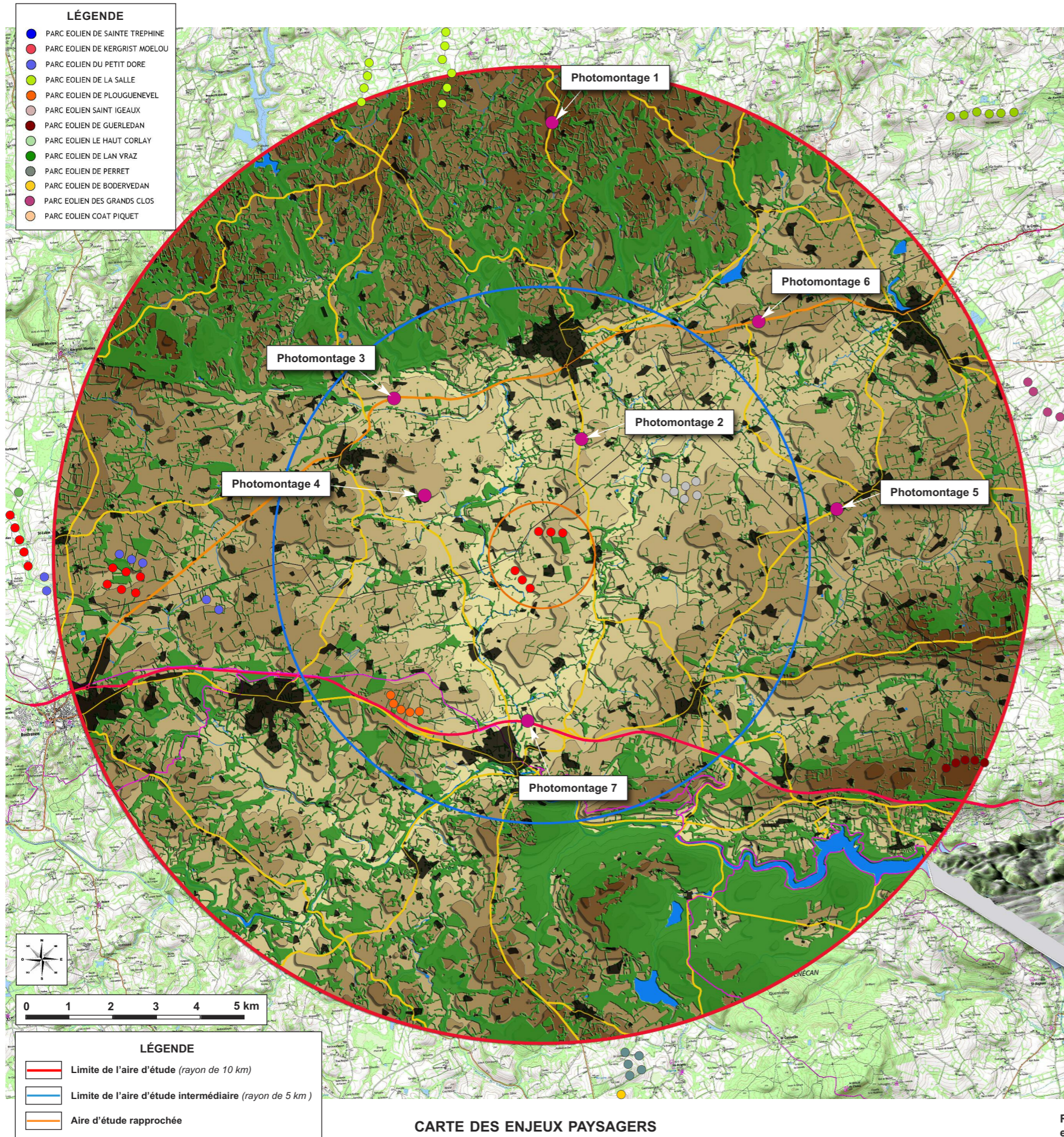
**LEGENDE**

- Aire d'étude rapprochée
- Parc éolien de Sainte-Tréphine



PHOTO AÉRIENNE DE REPÉRAGE DES ÉOLIENNES DU PROJET ÉOLIEN DE SAINTE-TRÉPHINE





**3.0 LES ENJEUX PAYSAGERS**

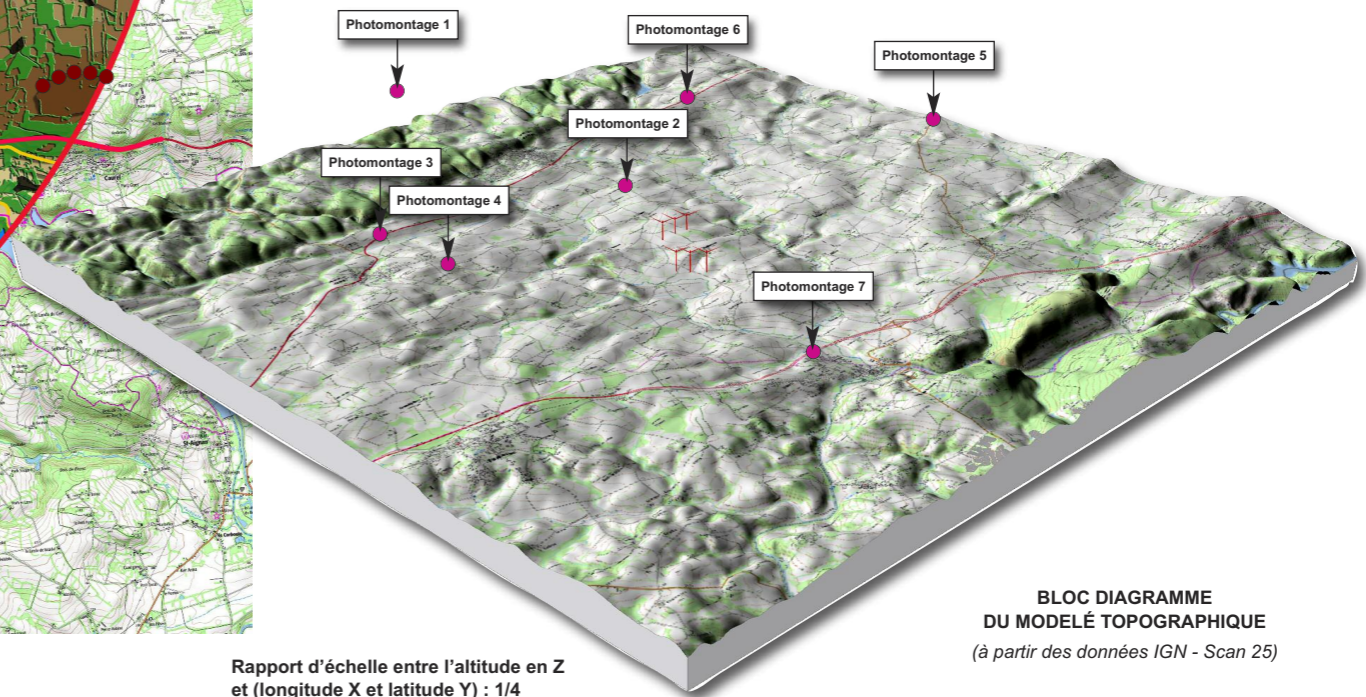
La demande de complément de la DREAL Bretagne (octobre 2020) concernant la recevabilité du projet éolien de Sainte-Tréphine recommande de démontrer qu'il n'y a pas d'effet de mitage du paysage, dû à la logique d'implantation des éoliennes du projet éolien de Sainte-Tréphine en 2 groupes distincts (de 2 x 3 éoliennes).

La confrontation du contexte paysager et territorial au projet éolien et aux parcs éoliens existants fait émerger les principaux enjeux du périmètre d'étude. La définition de ces enjeux paysagers relatifs au projet éolien et aux parcs existants ont pour but de mettre en évidence le risque de mitage du paysage par les éoliennes.

Nous avons réalisés une carte de synthèse des différents enjeux paysagers du territoire, afin de définir et de repérer une série de points de vue permettant d'illustrer et d'analyser l'impact du projet éolien vis-à-vis des parcs éoliens existants et des risques de mitage du paysage.

Les enjeux paysagers sont définis par les interactions entre :

- le relief du territoire :
  - . l'orientation majeure du territoire
  - . la répartition des zones sommitales
  - . le relief, la répartition et l'orientation des vallées
- les axes de communication et les axes structurants :
  - . les axes routiers
  - . les lignes THT
- la végétation :
  - . la répartition et l'orientation des espaces boisés
  - . la ripisylve le long des cours d'eau
- les espaces urbanisés :
  - . la répartition et l'orientation des espaces urbanisés
- les parcs éoliens existants :
  - . la répartition des parcs éoliens
  - . la logique d'implantation des éoliennes





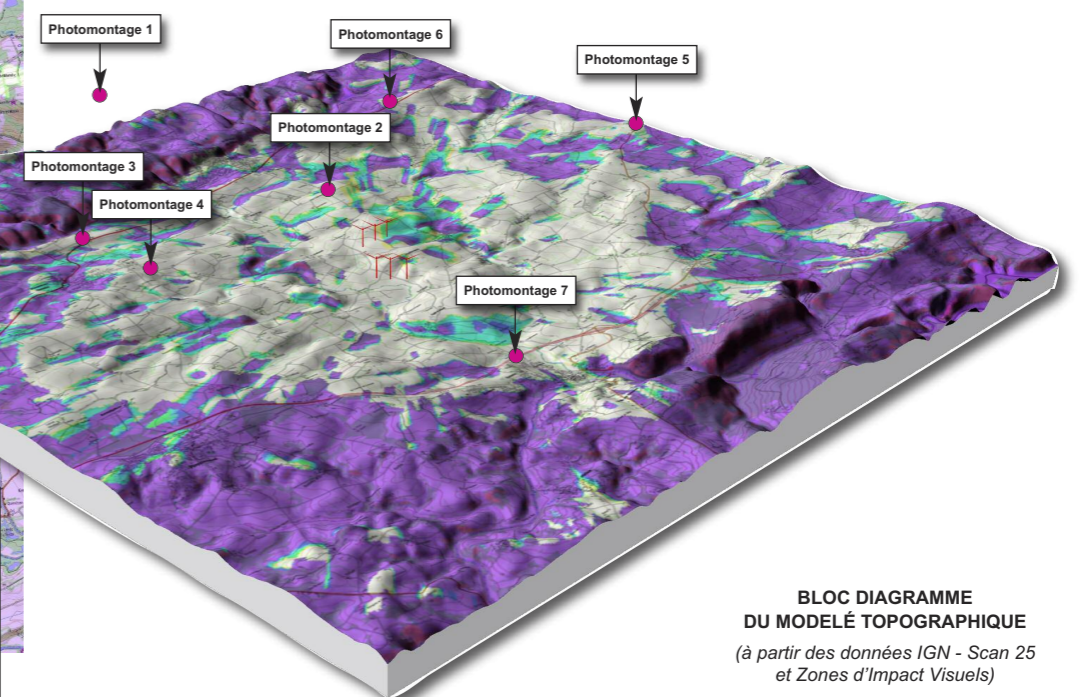
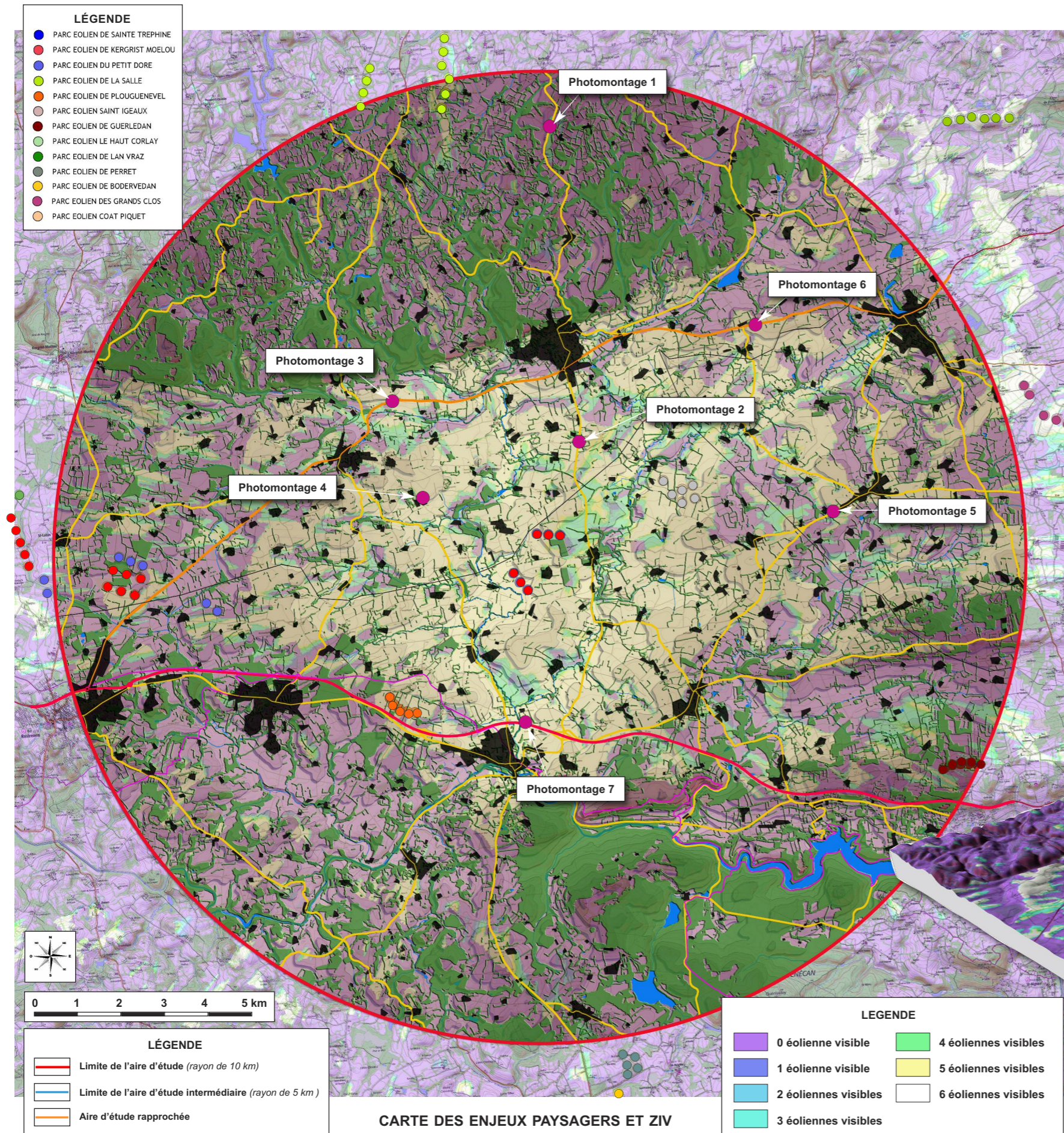
4.0 LES ENJEUX PAYSAGERS ET LES ZONES D'IMPACT VISUELS

La demande de complément de la DREAL Bretagne (octobre 2020) concernant la recevabilité du projet éolien de Sainte-Tréphine recommande de démontrer qu'il n'y a pas d'effet de mitage du paysage, dû à la logique d'implantation des éoliennes du projet éolien de Sainte-Tréphine en 2 groupes distincts (de 2 x 3 éoliennes).

La confrontation du contexte paysager et territorial au projet éolien et aux parcs éoliens existants fait émerger les principaux enjeux du périmètre d'étude. La définition de ces enjeux paysagers relatifs au projet éolien et aux parcs existants ont pour but de mettre en évidence le risque de mitage du paysage par les éoliennes.

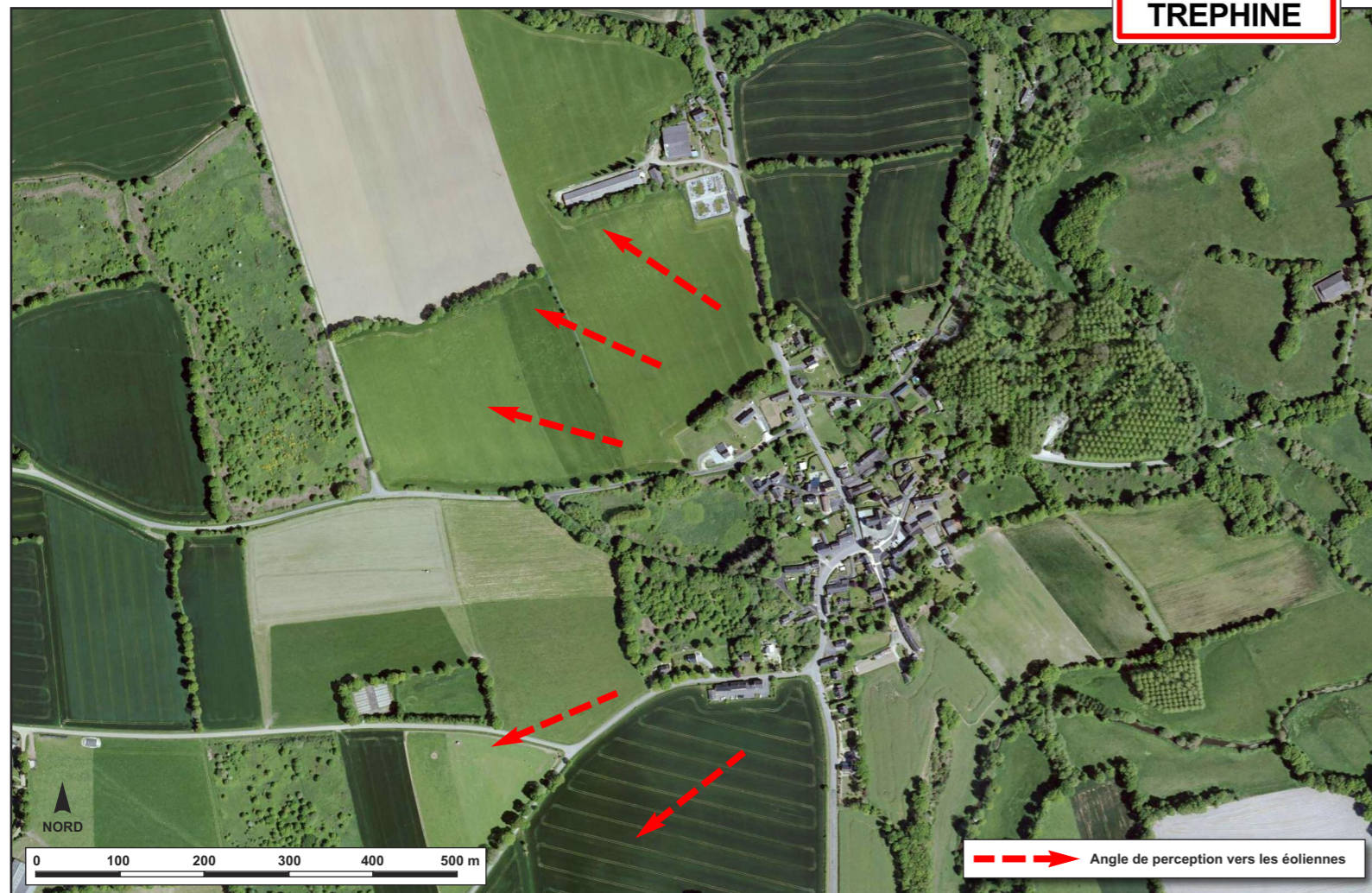
Nous avons réalisés une seconde carte de synthèse des différents enjeux paysagers du territoire, en ajoutant les secteurs de perception du projet éolien de Sainte-Tréphine (Zones d'Impact Visuels) afin de repérer et de confirmer le choix des points de vue permettant d'illustrer et d'analyser l'impact du projet éolien vis-à-vis des parcs éoliens existants et de la demande de complément relative à l'effet de mitage du paysage.

La carte des zones de visibilité (ZIV) rend compte des secteurs de perception et du nombre d'éoliennes visibles du projet éolien de Sainte-Tréphine, au sein du territoire d'étude, à hauteur totale des éoliennes (en bout de pale).

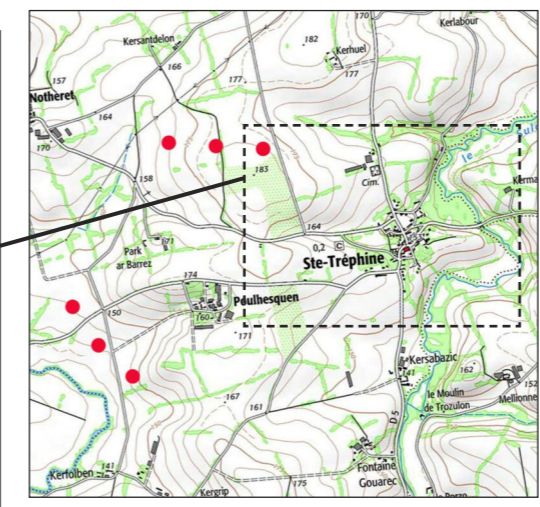




5.0 ANALYSE DE L'EFFET D'ENCERCLEMENT DE SAINTE-TRÉPHINE



**SAINTE TRÉPHINE**



**SAINTE-TRÉPHINE :**  
 Le village est implanté en pied de coteaux, en rive Ouest de la vallée du Sulon, à une distance d'environ 1 000 mètres à l'Est des lignes d'éoliennes.  
 Le village présente une organisation urbaine de type "village-étoile". La RD5 (orientée du Nord au Sud) est l'axe de circulation majeur et structurant du village.

La commune de Sainte-Tréphine est composée du village de Sainte-Tréphine et de 5 principaux hameaux (le Cosquer, Notheret, Poulhesquen, Landizès et Coët Parked).

Les espaces urbanisés sont situés dans un paysage rural de bocage typique de la région Bretagne. Ils sont entourés d'espaces agricoles ouverts et des bois et bosquets de superficie variable qui génèrent des écrans visuels naturels.  
 Les ondulations du relief et les très nombreuses haies bocagères masquent une grande partie des points de vue vers le projet éolien.

PHOTO AÉRIENNE DU VILLAGE DE SAINTE-TRÉPHINE

**HAMEAU DE NOTHERET**  
 Le hameau de Notheret est l'un des principaux hameaux de la commune. Il est situé en partie Est de la vallée du Blavet. Sa proximité vis-à-vis du projet éolien, lui confère un risque d'impact visuel avec les éoliennes projetées.



PHOTO AÉRIENNE DU HAMEAU DE NOTHERET



Vue du hameau de Notheret



Vue du village de Sainte-Tréphine, au Sud-Ouest



Vue du village de Sainte-Tréphine, au Nord-Ouest

L'impact visuel du projet éolien sera très inégal, il varie en fonction de la densité et de la répartition des espaces bâtis du village et des différents hameaux.  
 Les 2 lignes d'éoliennes du projet éolien de Sainte-Tréphine sont implantés en partie Ouest du village, à une distance de 1 000 à 1 500 mètres.  
 Le village est implanté en pied de coteaux le long de la vallée du Sulon, à une altitude moyenne de 153 mètres. Les éoliennes sont réparties sur le plateau à des altitudes variant de 150 à 180 mètres, représentant un dénivelé de 30 mètres entre le fond de vallée et les zones sommitales du plateau.  
 On remarque que le cordon de végétation péri-urbaine et la végétation rurale (bois, bosquets, haies...) implantée au sein des espaces agricoles permet d'atténuer fortement l'impact visuel des éoliennes. La végétation filtre les points de vue vers le projet éolien de Sainte-Tréphine et vers les parcs existants.



Vue du village de Sainte-Tréphine, au Sud



Vue du village de Sainte-Tréphine, au centre-bourg

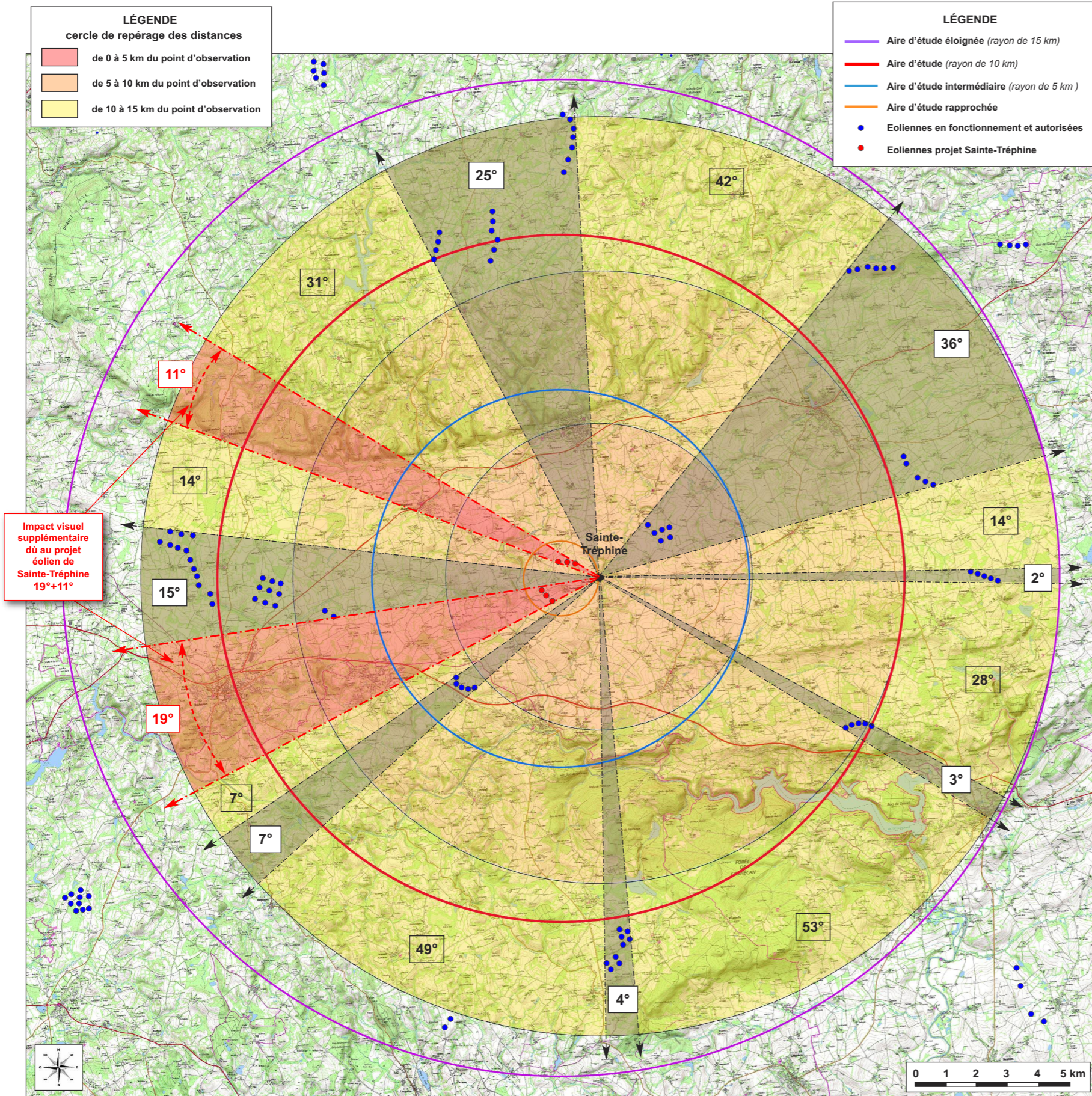


Vue du village de Sainte-Tréphine, en partie Est



Vue du village de Sainte-Tréphine, au Nord-Ouest





CARTE DE SATURATION VISUELLE DU VILLAGE DE SAINTE-TRÉPHINE

**SAINTE-TRÉPHINE**

Le point d'observation de la carte d'étude de la saturation visuelle est situé au centre du village de Sainte-Tréphine, en partie Est du projet éolien.

**ANALYSE DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE DU VILLAGE DE SAINTE-TRÉPHINE**

**1 - LES SECTEURS DE PERCEPTION SANS ÉOLIENNE (zones de respiration) :**

Les zones de respiration, c'est à dire les secteurs où l'on ne perçoit aucune éolienne dans le champ visuel, permettant ainsi d'écarter le risque de saturation visuelle.

L'ensemble des secteurs angulaires sans aucune éolienne visible représente un angle de perception total de 238°, réparti en 8 secteurs diamétralement opposés (14°+31°+42°+14°+28°+53°+49°+7°).

Les 8 zones de respiration représentent un angle de perception total de 238°, soit environ 66 % du panorama global (238° sur 360° soit : 66.1 %).

Le seuil d'alerte préconise au minimum 50 % du panorama sans perception d'éolienne.

L'ensemble des zones de respiration (66 % du panorama) est supérieur au seuil préconisé.

**2 - LES SECTEURS DE PERCEPTION DES ÉOLIENNES :**

L'ensemble des secteurs angulaires de perception des éoliennes des parcs éoliens existants représente un angle de perception total de 92°, réparti en 7 secteurs. (15°+25°+36°+2°+3°+4°+7°).

Les 7 secteurs de perception représentent un angle de perception total de 92°, soit environ 26 % du panorama global (92° sur 360° soit : 25.5 %).

Le seuil d'alerte préconise un maximum de 50 % du panorama occupé par l'éolien.

L'ensemble des zones de perception (26 % du panorama) est inférieur au seuil d'alerte.

**3 - IMPACT VISUEL SUPPLÉMENTAIRE DÙ À L'IMPLANTATION DU PROJET ÉOLIEN :**

L'implantation du parc éolien de Sainte-Tréphine génère un angle de perception visuelle supplémentaire de 30° (réparti en 2 secteurs angulaires de 19° et 11°).

soit environ 8 % du panorama global (30° sur 360° soit : 8.3 %).

L'ensemble des secteurs de perception des éoliennes (Parcs éoliens existants et Parc éolien Sainte-Tréphine) répartis dans un rayon maximal de 15 km autour du village de Sainte-Tréphine représente un angle de perception total de 122° (92° + 30°).

Soit environ 34 % du panorama global (122° sur 360° soit : 33.8 %).

L'angle de perception total des éoliennes de 122°, soit 34 % du panorama global est inférieur au seuil d'alerte (lorsque plus de 50 % du panorama est occupé par l'éolien).

**PAS DE RISQUE DE SATURATION VISUELLE DU VILLAGE DE SAINTE-TRÉPHINE**

Les résultats d'analyse de la carte de saturation visuelle indique qu'il y a un risque de saturation visuelle du village de Sainte-Tréphine.

Au regard des résultats de la carte d'encerclement du village de Sainte-Tréphine, on constate que l'implantation du parc éolien de Sainte-Tréphine génère un angle de perception visuel supplémentaire de 30° (réparti en 2 secteurs situés à l'Ouest du village).

Les 2 secteurs de perception supplémentaires s'intègrent au sein de l'ensemble des parcs éoliens qui sont situés en partie Ouest du territoire (parc Kergrist Moelou, parc Plounevez Quintin, parc Lan Vraz, parc du Petit Doré et parc de Plouguemevel).

Etant donné les caractéristiques paysagères du territoire (relief, végétation...) et la situation géographique des parcs éoliens, on constate qu'il n'y a pas de risque de saturation visuelle, ni d'encerclement du village de Sainte-Tréphine.

- les parcs existants sont éloignés du projet et ils sont essentiellement répartis en petits secteurs angulaires, minimisant leur impact visuel par rapport au village.

- On constate la présence d'espaces de respiration importants entre les parcs éoliens.

**NOTA :**

Pour rappel, ces résultats sont essentiellement théoriques, car les calculs ont été réalisés de manière maximaliste. Il n'a pas été tenu compte des variations du relief, ni de la présence de la végétation et autres écrans visuels naturels.



6.0 LES IMPACTS PAYSAGERS ET VISUELS DU PROJET DE SAINTE-TRÉPHINE ET DES PARCS EXISTANTS

PERCEPTION VERS LE PARC ÉOLIEN DEPUIS LA RD5, AUNORD DU HAMEAU DE GOLEDIC

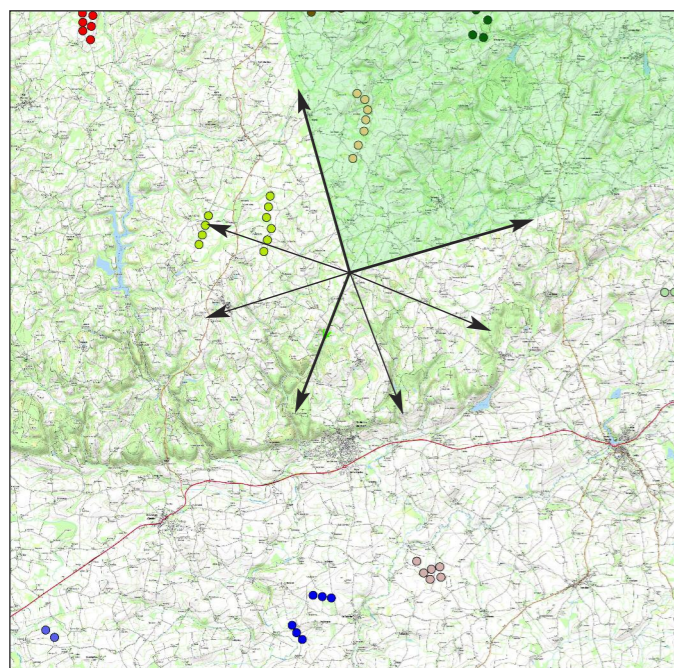


Photomontage du projet éolien



Photomontage du projet éolien avec repérage des éoliennes

PHOTOMONTAGE 1



**Caractéristiques de la prise de vue 1**

- Distance de l'éolienne la plus proche : **Eolienne E3 distante de 9 253 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée : **Eolienne E6 distante de 10 544 m**
- Altitude de la prise de vue : 283 mètres
- Date de la prise de vue : Octobre 2020

La prise de vue a été réalisée depuis la RD5, au Nord du hameau de Golledic.

L'éolienne la plus proche est implantée à 9 253 mètres de l'observateur (éolienne E3).

L'observateur est situé sur les plateaux des "Monts d'Arrée", à environ 10 km du projet éolien de Sainte-Tréphine. Le point de vue permet de rendre compte de la perception visuelle type d'un automobiliste depuis les plateaux. On constate que les points de vue sont lointains, ils se perdent sur l'horizon.

Le territoire reflète un vaste paysage de bocage fortement végétalisé, où les espaces urbanisés sont difficilement repérables.

**Covisibilité avec les parcs existants :**

Le projet éolien de Sainte-Tréphine n'est pas visible, il est masqué par les ondulations du relief du plateau et par la végétation. Au sein de ce vaste paysage de bocage, la distance de perception et la végétation bocagère et forestière atténuent fortement l'impact visuel des éoliennes.

Les parcs éoliens existants visibles sont essentiellement situés et regroupés en partie Est du projet éolien de Sainte-Tréphine, avec la présence d'un large espace de respiration (sans présence éolienne) entre le projet et les parcs existants.

Au regard de la répartition des parcs éoliens, de l'ampleur du paysage et du manque de visibilité du projet, en raison des variations du relief et de la présence de la végétation, on constate qu'il n'y a pas d'effet de mitage du territoire.





PHOTOMONTAGE DU PROJET EOLIEN

*(angle de vue d'environ 60°, correspondant à la vision humaine et centré sur le projet)*



## PERCEPTION VERS LE PARC ÉOLIEN DEPUIS LA RD5, AU NORD-EST DU HAMEAU DU COSQUER

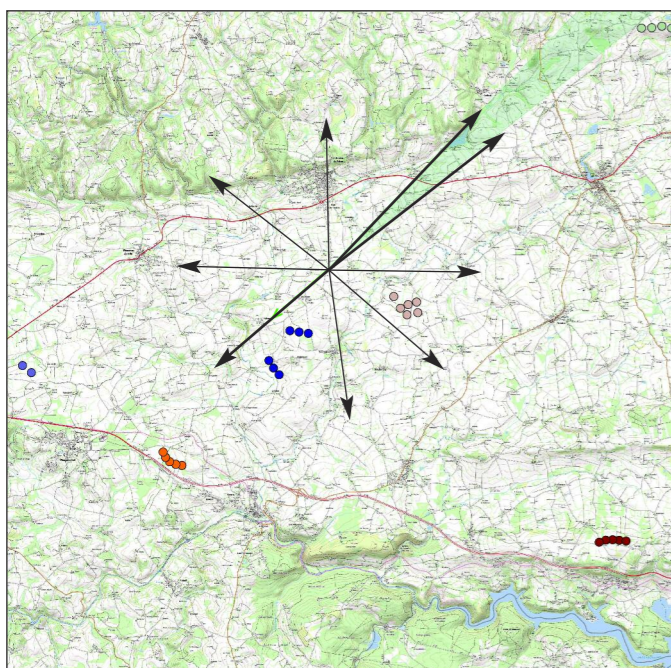


Photomontage du projet éolien



Photomontage du projet éolien avec repérage des éoliennes

## PHOTOMONTAGE 2



## LÉGENDE

- PARC ÉOLIEN DE SAINTE TRÉPHINE
- PARC ÉOLIEN DE KERGRIST MOELOU
- PARC ÉOLIEN DU PETIT DORE
- PARC ÉOLIEN DE LA SALLE
- PARC ÉOLIEN DE PLOUGUENEVEL
- PARC ÉOLIEN SAINT IGEAUX
- PARC ÉOLIEN DE GUERLEDAN
- PARC ÉOLIEN LE HAUT CORLAY
- PARC ÉOLIEN DE LAN VRAZ
- PARC ÉOLIEN DE PERRET
- PARC ÉOLIEN DE BODERVEDAN
- PARC ÉOLIEN DES GRANDS CLOS
- PARC ÉOLIEN COAT PIQUET



## Caractéristiques de la prise de vue 2

- Distance de l'éolienne la plus proche :  
**Eolienne E1 distante de 1 930 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée :  
**Eolienne E6 distante de 3 327 m**
- Altitude de la prise de vue : 177 mètres
- Date de la prise de vue : Octobre 2020

La prise de vue a été réalisée depuis la RD5, au Nord-Est du hameau du Cosquer. L'éolienne la plus proche est implantée à 1 930 mètres de l'observateur (éolienne E1).

L'observateur est situé au sein de la vaste dépression centrale nommée le "Bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem". Ce vaste territoire est généré par la présence des monts d'Arrée au Nord et des Monts du Mené au Sud. Le bassin central constitue une unité paysagère majeure et caractéristique du paysage Breton.

Le point de vue permet de rendre compte de la perception visuelle type d'un automobiliste depuis le bassin central. On constate que les points de vue sont lointains, néanmoins la forte présence végétale dans ce paysage de bocage limite les perceptions visuelles lointaines.

La végétation filtre les points de vue, en créant des écrans visuels naturels.

On remarque que malgré la proximité des machines, leur impact visuel est fortement atténué par la présence des haies bocagères.

## Covisibilité avec les parcs existants :

Le projet éolien de Sainte-Tréphine est en partie visible, il est masqué par la végétation bocagère.

Au sein de ce vaste paysage de bocage, la distance de perception et la végétation permet d'atténuer fortement l'impact visuel des éoliennes.

On constate que seul le parc de Plouguernevel est perceptible. Il est repérable au sein d'une percée visuelle dans la haie bocagère. Les autres parcs éoliens existants ne sont pas visibles.

Au regard de la répartition des parcs éoliens et de la présence de la végétation, on constate qu'il n'y a pas d'effet de mitage du territoire.

De plus, le rapport d'échelle entre la hauteur des éoliennes et la végétation bocagère est parfaitement cohérent.





PHOTOMONTAGE DU PROJET EOLIEN

*(angle de vue d'environ 60°, correspondant à la vision humaine et centré sur le projet)*



## PERCEPTION VERS LE PARC ÉOLIEN DEPUIS LA RD790, AU NORD-EST DE LA VILLE DE PLOUNÉVEZ-QUINTIN

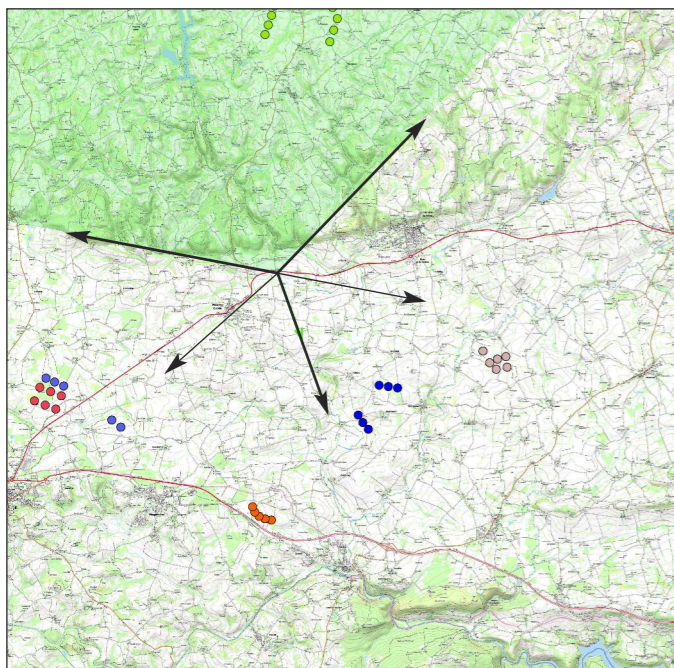


Photomontage du projet éolien



Photomontage du projet éolien avec repérage des éoliennes

## PHOTOMONTAGE 3



LÉGENDE	
●	PARC ÉOLIEN DE SAINTE TRÉPHINE
●	PARC ÉOLIEN DE KERGRIST MOELOU
●	PARC ÉOLIEN DU PETIT DORE
●	PARC ÉOLIEN DE LA SALLE
●	PARC ÉOLIEN DE PLOUGUENEVEL
●	PARC ÉOLIEN SAINT IGEAUX
●	PARC ÉOLIEN DE GUERLEDAN
●	PARC ÉOLIEN LE HAUT CORLAY
●	PARC ÉOLIEN DE LAN VRAZ
●	PARC ÉOLIEN DE PERRET
●	PARC ÉOLIEN DE BODERVEDAN
●	PARC ÉOLIEN DES GRANDS CLOS
●	PARC ÉOLIEN COAT PIQUET

0 2000 4000m  
1:000

## Caractéristiques de la prise de vue 3

- Distance de l'éolienne la plus proche :  
**Eolienne E3 distante de 4 383 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée :  
**Eolienne E6 distante de 5 232 m**
- Altitude de la prise de vue : 172 mètres
- Date de la prise de vue : Octobre 2020

La prise de vue a été réalisée depuis la RD790, au Nord-Est de la ville de Plounévez-Quintin. L'éolienne la plus proche est implantée à 4 383 mètres de l'observateur (éolienne E3).

L'observateur est situé au Nord de la dépression centrale du "Bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem".

Le point de vue permet de rendre compte de la perception visuelle type d'un automobiliste depuis le bassin central. On constate que les points de vue sont lointains, néanmoins la forte présence végétale dans ce paysage de bocage limite les perceptions visuelles lointaines.

La végétation filtre les points de vues, en créant des écrans visuels naturels.

On remarque que malgré la proximité des machines, leur impact visuel est fortement atténué par la présence des haies bocagères.

## Covisibilité avec les parcs existants :

Le projet éolien de Sainte-Tréphine est en partie visible, il est masqué par la végétation bocagère.

Le point de vue permet de rendre compte de la répartition des éoliennes projetées en 2 groupes distincts, de 2 x 3 éoliennes, orientées différemment.

Les ondulations du relief et la végétation atténuent fortement l'impact visuel des éoliennes.

On constate que seul le parc de Saint-Igeaux est perceptible. Il est repérable au sein d'une percée visuelle dans la haie bocagère. Les autres parcs éoliens existants ne sont pas visibles.

La répartition des éoliennes du parc de Sainte-Tréphine en 2 groupes distincts ne génère pas d'effet de mitage. La distance d'implantation entre les 2 lignes d'éoliennes est faible par rapport à l'ampleur du paysage du bassin central. Les 2 lignes d'éoliennes forment une seule entité au sein de ce vaste territoire.





PHOTOMONTAGE DU PROJET EOLIEN

*(angle de vue d'environ 60°, correspondant à la vision humaine et centré sur le projet)*



## PERCEPTION VERS LE PARC ÉOLIEN DEPUIS LE HAMEAU DE LANGLAN, ENTRE PLOUNÉVEZ-QUINTIN ET NOTHERET

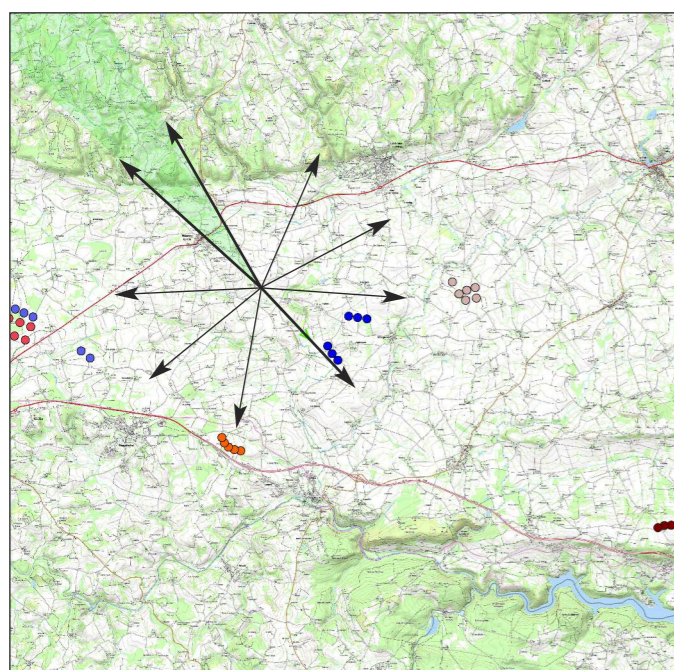


Photomontage du projet éolien



Photomontage du projet éolien avec repérage des éoliennes

## PHOTOMONTAGE 4



LÉGENDE	
●	PARC EOLIEN DE SAINTE TRÉPHINE
●	PARC EOLIEN DE KERGRIST MOELOU
●	PARC EOLIEN DU PETIT DORE
●	PARC EOLIEN DE LA SALLE
●	PARC EOLIEN DE PLOUGUENEVEL
●	PARC EOLIEN SAINT IGEAUX
●	PARC EOLIEN DE GUERLEDAN
●	PARC EOLIEN LE HAUT CORLAY
●	PARC EOLIEN DE LAN VRAZ
●	PARC EOLIEN DE PERRET
●	PARC EOLIEN DE BODERVEDAN
●	PARC EOLIEN DES GRANDS CLOS
●	PARC EOLIEN COAT PIQUET

## Caractéristiques de la prise de vue 4

- Distance de l'éolienne la plus proche :  
**Eolienne E4 distante de 2 546 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée :  
**Eolienne E1 distante de 3 154 m**
- Altitude de la prise de vue : 168 mètres
- Date de la prise de vue : Octobre 2020

La prise de vue a été réalisée depuis le hameau de Langlan, entre Plounévez-Quintin et Notheret. L'éolienne la plus proche est implantée à 2 546 mètres de l'observateur (éolienne E4).

L'observateur est situé au Nord-Ouest de la dépression centrale du "Bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem".

Le point de vue permet de rendre compte de la perception visuelle type d'un automobiliste depuis le bassin central. On constate que les points de vue sont lointains, néanmoins la forte présence végétale dans ce paysage de bocage atténue les perceptions visuelles lointaines.

Le territoire reflète un vaste paysage de bocage fortement végétalisé, où les espaces urbanisés sont difficilement repérables.

## Covisibilité avec les parcs existants :

Le projet éolien de Sainte-Tréphine est visible au dessus de la bande boisée, Le point de vue permet de rendre compte de la répartition des éoliennes projetées en 2 lignes distinctes, mais orientées de manière cohérente (pour rappel l'orientation des lignes d'éoliennes est fonction de la répartition des zones sommitales du plateau).

Les parcs éoliens existants de Saint-Igeaux et de Plouguénével sont visibles, ils sont situés en partie Est et Ouest du projet de Sainte-Tréphine.

Les parcs éoliens sont clairement identifiables et distinguables, avec la présence d'espace de respiration entre le projet et les parcs existants.

Malgré la présence d'un espace entre les 2 lignes d'éoliennes du projet de Sainte-Tréphine, on constate que les éoliennes ont une hauteur et une altitude constante, fortement différente des parcs existants de Saint-Igeaux et de Plouguénével.

La répartition des éoliennes du parc de Sainte- en 2 groupes distincts ne génère pas d'effet de mitage.

La distance d'implantation entre les 2 lignes d'éoliennes est faible par rapport à l'ampleur du paysage du bassin central. Les 2 lignes d'éoliennes forment une seule entité au sein de ce vaste territoire.





PHOTOMONTAGE DU PROJET EOLIEN

*(angle de vue d'environ 60°, correspondant à la vision humaine et centré sur le projet)*



## PERCEPTION VERS LE PARC ÉOLIEN DEPUIS LA RD44, AU SUD-OUEST DE LA VILLE DE PLUSULIEN

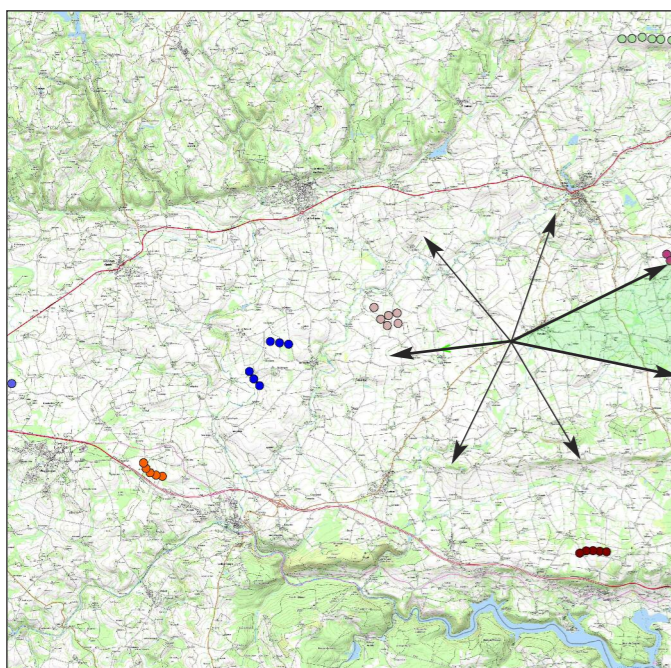


Photomontage du projet éolien



Photomontage du projet éolien avec repérage des éoliennes

## PHOTOMONTAGE 5



## LÉGENDE

- PARC ÉOLIEN DE SAINTE TRÉPHINE
- PARC ÉOLIEN DE KERGRIST MOELOU
- PARC ÉOLIEN DU PETIT DORE
- PARC ÉOLIEN DE LA SALLE
- PARC ÉOLIEN DE PLOUGUENEVEL
- PARC ÉOLIEN SAINT IGEAUX
- PARC ÉOLIEN DE GUERLEDAN
- PARC ÉOLIEN LE HAUT CORLAY
- PARC ÉOLIEN DE LAN VRAZ
- PARC ÉOLIEN DE PERRET
- PARC ÉOLIEN DE BODERVEDAN
- PARC ÉOLIEN DES GRANDS CLOS
- PARC ÉOLIEN COAT PIQUET



## Caractéristiques de la prise de vue 5

- Distance de l'éolienne la plus proche :  
**Eolienne E1 distante de 6 332 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée :  
**Eolienne E6 distante de 7 553 m**
- Altitude de la prise de vue : 210 mètres
- Date de la prise de vue : Octobre 2020

La prise de vue a été réalisée depuis la RD44, au Sud-Ouest de la ville de Plusulien. L'éolienne la plus proche est implantée à 6 332 mètres de l'observateur (éolienne E1).

L'observateur est situé en partie Est de la dépression centrale nommée le "Bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem", en surplomb du projet éolien (dénivelé environ 40 mètres).

Le bassin central constitue une unité paysagère majeure et caractéristique du paysage Breton. Le point de vue permet de rendre compte de la perception visuelle type d'un automobiliste depuis le bassin central. On constate que les points de vue sont lointains, néanmoins la présence végétale dans ce paysage de bocage et les ondulations du relief limitent les perceptions visuelles lointaines. La végétation filtre les points de vue, en créant des écrans visuels naturels.

## Covisibilité avec les parcs existants :

Le projet éolien de Sainte-Tréphine n'est pas visible, il est masqué par la végétation bocagère et par les ondulations du relief.

Au regard des caractéristiques paysagères du territoire et de la répartition des parcs éoliens, on constate qu'il n'y a pas d'effet de mitage du territoire.





PHOTOMONTAGE DU PROJET EOLIEN

*(angle de vue d'environ 60°, correspondant à la vision humaine et centré sur le projet)*



PERCEPTION VERS LE PARC ÉOLIEN DEPUIS LA RD790, À L'EST DU HAMEAU DU DANNOËT

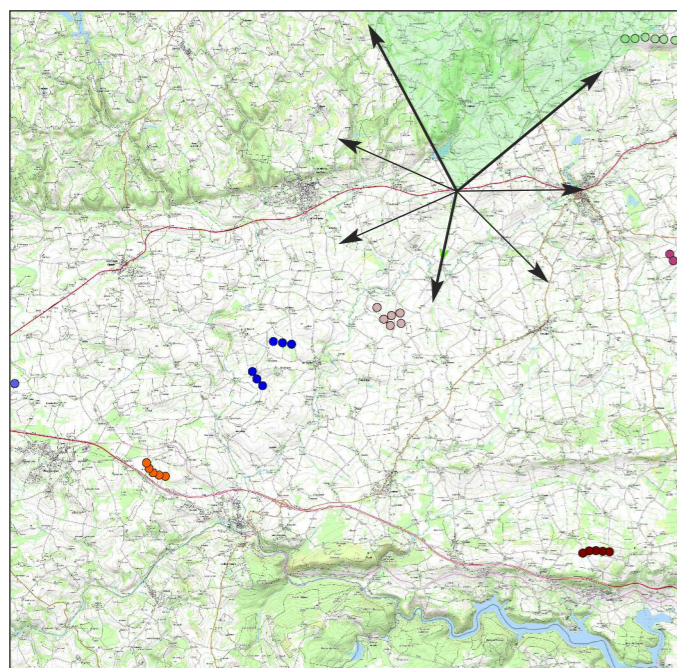


Photomontage du projet éolien



PHOTOMONTAGE 6

Photomontage du projet éolien avec repérage des éoliennes



**Caractéristiques de la prise de vue 6**

- Distance de l'éolienne la plus proche : **Eolienne E1 distante de 6 483 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée : **Eolienne E6 distante de 7 898 m**
- Altitude de la prise de vue : 210 mètres
- Date de la prise de vue : Octobre 2020

La prise de vue a été réalisée depuis la RD790, à l'Est du hameau du Dannoët. L'éolienne la plus proche est implantée à 6 483 mètres de l'observateur (éolienne E1).

L'observateur est situé en partie Nord-Est de la dépression centrale, en surplomb du projet éolien (dénivelé environ 40 mètres).

La RD790 est l'un des axes de circulation majeur du territoire.

Le point de vue permet de rendre compte de la perception visuelle type d'un automobiliste. On constate que les points de vue sont lointains et se perdent sur l'horizon.

**Covisibilité avec les parcs existants :**

Le projet éolien de Sainte-Tréphine est visible.

De par l'orientation du point de vue, les 2 lignes d'éoliennes ne sont pas repérables, le projet de Sainte-Tréphine apparaît comme une seule entité.

Les parcs éoliens existants visibles sont nombreux, ils sont situés et regroupés en périphérie du projet éolien de Sainte-Tréphine. La présence d'espaces de respiration entre les parcs permet de les identifier. De plus, la différence de hauteur des machines permet de distinguer chacun des parcs éoliens.

Au regard de la répartition des parcs éoliens, de l'ampleur du paysage, on constate qu'il n'y a aucun risque d'effet de mitage du territoire par les éoliennes.





PHOTOMONTAGE DU PROJET EOLIEN

*(angle de vue d'environ 60°, correspondant à la vision humaine et centré sur le projet)*



PERCEPTION VERS LE PARC ÉOLIEN DEPUIS LA RN164, AU NORD DE LA VILLE DE GOUAREC

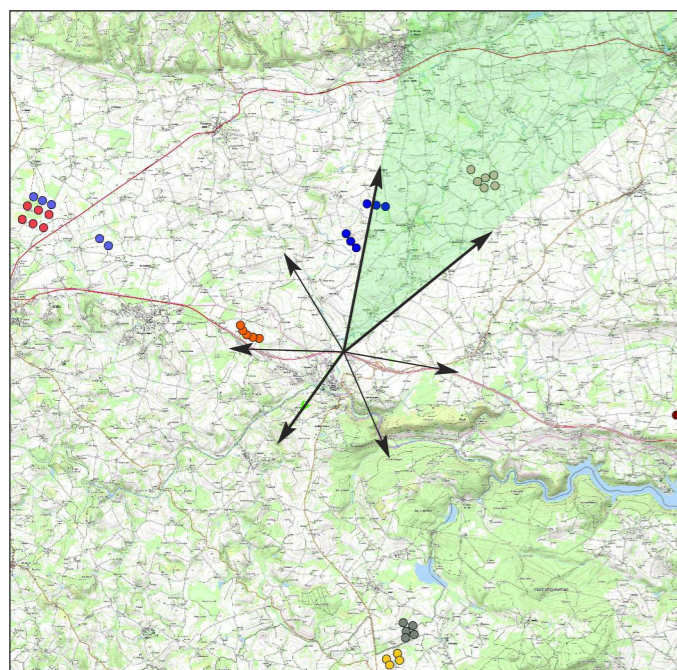


Photomontage du projet éolien



Photomontage du projet éolien avec repérage des éoliennes

PHOTOMONTAGE 7



**Caractéristiques de la prise de vue 7**

- Distance de l'éolienne la plus proche : **Eolienne E6 distante de 3 024 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée : **Eolienne E1 distante de 4 358 m**
- Altitude de la prise de vue : 140 mètres
- Date de la prise de vue : Octobre 2020

La prise de vue a été réalisée depuis la RN164, au Nord de la ville de Gouarec. L'éolienne la plus proche est implantée à 3 024 mètres de l'observateur (éolienne E6).

L'observateur est situé en partie Sud de la dépression centrale. La RD164 est l'un des axes de circulation majeur du territoire. Le point de vue permet de rendre compte de la perception visuelle type d'un automobiliste. On constate que la présence végétale dans ce paysage de bocage et les ondulations du relief limitent les perceptions visuelles lointaines. La végétation filtre les points de vue, en créant des écrans visuels naturels.

**Covisibilité avec les parcs existants :**

Le projet éolien de Sainte-Tréphine n'est pas visible, il est masqué par la végétation bocagère. Seul, le parc éolien de Plouguernevel est perceptible.

Au regard des caractéristiques paysagères du territoire et de la répartition des parcs éoliens, on constate qu'il n'y a pas d'effet de mitage du territoire.





**PHOTOMONTAGE DU PROJET EOLIEN**

*(angle de vue d'environ 60°, correspondant à la vision humaine et centré sur le projet)*



## 7.0 CONCLUSION

## LA NATURE DU PROJET EOLIEN

Dans le cadre de son projet de développement de parcs éoliens, la société **S.E. Kernebet**, spécialisée dans les moyens de production électrique à partir d'énergies renouvelables, s'est engagée dans la **réalisation d'un projet d'implantation de 6 aérogénérateurs de 2.6 à 2.1 MW**, soit un parc éolien d'une puissance totale de 13.6 MW.

Le **projet de parc éolien de Sainte-Tréphine** sera implanté sur le territoire de la commune de Sainte-Tréphine. La commune de Sainte-Tréphine est située en partie centrale de la pointe finistère, à une trentaine de kilomètres au Sud de la ville de Guingamp, au Sud-Ouest du département des Côtes-d'Armor (22), en partie centrale de la région Bretagne.

**Le projet éolien de Sainte-Tréphine se caractérise par une implantation de 6 machines en 2 lignes Nord et Sud :**

- **La ligne Nord comporte 3 éoliennes (E1, E2 et E3)**, les éoliennes sont situées en zone sommitale du plateau, suivant une orientation d'Est en Ouest.
- **La ligne Sud comporte 3 éoliennes (E4, E5 et E6)**, les éoliennes sont réparties en coteaux, en rive Est de la vallée du Blavet, suivant une orientation Nord-Ouest/Sud-Est.

**L'implantation "raisonnée" des éoliennes s'appuie sur la répartition des zones sommitales du plateau central et sur l'orientation des coteaux de la vallée du Blavet**, ainsi que sur la trame géométrique définie par la végétation bocagère, les axes de circulation et les espaces urbanisés.

**Les éoliennes sont réparties en respectant une inter-distance cohérente entre les machines et en tenant compte des contraintes d'éloignement (axes routiers, bâtis, ligne THT, espaces boisés...), ainsi que des zones de servitudes techniques (Faisceaux Hertiens) et environnementales.**

**Le concept d'implantation réparti en 2 secteurs distincts mais rapprochés, vise à préserver le paysage et la qualité de vie des habitants, en limitant l'impact visuel des éoliennes par rapport aux espaces urbanisés et sensibles (ex : Chapelle Saint-Eloi, Moulin de Kermarc'h...).**

**La proximité des 2 lignes d'éoliennes relève également d'une logique d'aménagement et de développement basée sur le rapprochement des éoliennes.**

**Cette logique de répartition permet de former un ensemble équilibré adapté à la réalité du paysage.**

## DÉTAIL DE LA DEMANDE DE COMPLÉMENT DE LA DREAL BRETAGNE

**Afin de répondre à la demande de complément de la DREAL Bretagne (septembre 2020) concernant la recevabilité du projet éolien de Sainte-Tréphine, nous avons listé et répondu de manière exhaustive à toutes les remarques et compléments à apporter au dossier d'analyse paysagère et patrimoniale.**

## DÉTAIL DES ÉLÉMENTS À COMPLÉTER :

**Le projet éolien de Sainte-Tréphine doit composer avec le parc de Plouguernevel situé au Sud-Ouest à environ 4 km, ainsi que celui de Saint-Ygeaux situé au Nord-est à environ 3 km.**

## 1 - DÉMONSTRER QU'IL N'Y A PAS D'EFFET DE MITAGE DU PAYSAGE ÉOLIEN :

- **Démontrer qu'il n'y a pas d'effet de mitage du paysage, dû à la logique d'implantation du projet éolien de Sainte-Tréphine en 2 groupes distincts.**
- **Réaliser une carte synthétisant les différents enjeux du paysage, afin de définir et de réaliser des photomontages permettant d'illustrer la demande de complément relative à l'effet de mitage du paysage éolien.**

**Pour répondre à la demande de complément, nous avons réalisé 2 cartes synthétisant les enjeux du paysage, avec le repérage des photomontages réalisés :**

- **une carte des enjeux paysagers, avec repérage des photomontages réalisés**
- **une carte des enjeux paysagers et des secteurs de perceptions du projet éolien (carte ZIV).**

**Nous avons réalisés et analysés 7 photomontages permettant d'analyser et d'illustrer les risques d'effet de mitage du territoire par les éoliennes.**

Le concept d'implantation du projet éolien et le choix du parti de répartition des éoliennes s'articulent en fonction des caractéristiques paysagères du territoire d'étude (*entités paysagères*), des servitudes paysagères (*zones protégées, éléments patrimoniaux...*), des contraintes techniques et économiques, des contraintes de covisibilité et des éléments inhérents à la sécurité et à la réglementation (*ex : distance de sécurité par rapport aux axes de circulation et au bâti, distance entre les éoliennes, limites administratives, etc*).

La localisation des secteurs de contraintes et les caractéristiques territoriales et paysagères permettent d'aboutir à un projet d'implantation adapté à la réalité du territoire.

Les photomontages réalisés permettent de visualiser l'impact des caractéristiques territoriales et paysagères vis-à-vis des enjeux du périmètre d'étude.

Les prises de vues ont été réparties en fonction des différents enjeux paysagers et par rapport aux champs visuels possibles et fréquentés, ainsi qu'en fonction des zones d'impact visuels au sein de l'aire d'étude.

Au sein de ce paysage de bocage, les ondulations du relief et la présence des éléments paysagers (*massifs forestiers, bois, bosquets, haies bocagères...*) limitent l'impact visuel des éoliennes, en créant des écrans visuels naturels, qui masquent les points de vue vers les machines.

On remarque que l'impact visuel du projet éolien et des parcs existants varie en fonction de la situation de l'observateur. La répartition des éoliennes du parc de Sainte-Tréphine en 2 lignes distinctes, orientées en fonction du relief (*pour rappel l'orientation des lignes d'éoliennes est fonction de la répartition des zones sommitales du plateau*) ne génère pas d'effet de mitage.

La distance d'implantation entre les 2 lignes d'éoliennes est faible par rapport à l'ampleur du paysage du bassin central. Les éoliennes ont une hauteur et une altitude constante, les 2 lignes d'éoliennes forment une seule entité au sein de ce vaste territoire.

Les parcs éoliens de Saint-Igeaux et de Plouguernevel sont situés en partie Nord-Est et Sud-Ouest du projet de Sainte-Tréphine, à une distance moyenne d'environ 3.5 km.

Au regard de la répartition des parcs éoliens, de la présence d'espaces de respiration et de l'ampleur du paysage, on constate qu'il n'y a aucun risque d'effet de mitage du territoire par les éoliennes.

La sobriété de ce concept d'implantation au sein de ce paysage rural de bocage, au relief varié et ondulant, ponctué d'espaces boisés de superficies variables, de bois et de bosquets et de nombreuses haies, tend à créer le lien entre les éoliennes et le territoire d'accueil, afin de favoriser l'insertion paysagère du projet éolien de Sainte-Tréphine.